

Date de convocation :
04/11/2022

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal
D.C.M N° 12.3
Location de la salle
Djellali

L'an deux mille vingt deux et le dix sept novembre à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : : M.SANS (Proc), Mme GERARD,
M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI,
Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE (Proc),
MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS,
Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés :
M. AMOUROUX (Proc. M. SANS)
M.EVIN (Proc. Mme GRANGE)

Madame GRANGE a été élue Secrétaire

Ouverture de la séance à 19h00

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par Madame Magalie BOUCHET de St Ybars (09) pour animer des cours de Yoga dans le village.

Monsieur le Maire précise que la Salle Djellali serait parfaitement adaptée pour cette activité et qu'elle est disponible pour le créneau horaire demandé : tous les jeudis de 18h30 à 19h45.

Monsieur le Maire propose que l'on réponde positivement à cette demande avec un loyer mensuel de 30€/mois à compter du mois de novembre 2022.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

- d'autoriser Madame Magalie BOUCHET à animer un cours de Yoga dans la salle Djellali, tous les jeudis de 18h30 à 19h45 ;
- de fixer le montant de la location à 30€/mois.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Affiché le 22/11/2022
En Mairie le 21 novembre 2022

Le Maire
C.SANS



